

Conseil Communautaire du 01 Mars 2013

CATLLAR

PROCES VERBAL

Josette PUJOL accueille les délégués communautaires pour ce premier Conseil de l'année 2013, et souhaite une bonne réunion.

Le Président remercie Madame PUJOL pour son accueil et souhaite la bienvenue à Géraldine BOUVIER qui a été désignée par le conseil municipal de Prades, en remplacement de Gilbert COSTE, pour siéger au sein du conseil communautaire.

Le Président indique qu'il a été destinataire de plusieurs procurations et procède à l'appel des présents.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : Claire **SARDA-VERGES**, Aimé **BAGO**, Bernard **MALPAS**, Josette **PUJOL**, Charline **TRILLES**, Pierre **BES** Roger **SOLERE**, André **EGEA**, Serge **JUANCHICH**, Roland **LAPORTE**, Betty **LLOANSI**, Jacques **LLOANSI**, José **MONTSSINO**, Odette **SALVAT**, Claude **ESCAPE**, Francis **GUERLIN**, Jacques **FARGE**, Serge **CANTIER**, Guy **CASSOLY**, Yves **LAVILLE**, Danielle **ROBERT**, Chantal **DUHAUELLE**, Huguette **BROCH**, Henri **SENTENAC**, Olivier **BETOIN**, Vincent **MIGNON**, Jean **CASTEX**, Yves **DELCOR**, Bernard **LAMBERT**, Alain **VILA**, Anne-Marie **BRUN**, Inès **MARC**, Géraldine **BOUVIER**, Nathaniel **ZOBERMAN**, Jean-Marie **PAYRE**, Louis **VILA**, Jean **MAURY**, Jean **PAGES**, Nicolas **CAMPS**, Bernadette **GRATIOLET**, Claude **MARC**, Fabienne **BARDON**, François **SALIES**, Annie **TORGUE**, Jean-Jacques **ROUCH**, Jean-Paul **SANGLA**, Jean-Claude **GOZE**, Huguette **TEULIERE**, Marie-Thérèse **BACO**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Juliette **CASES** donne procuration à Betty **LLOANSI**, Stéphane **SALIES** donne procuration à André **EGEA**, André **AMBRIGOT** donne procuration à José **MONTSSINO**, Arlette **BIGORRE** donne procuration à Fabienne **BARDON**, Maryse **CAMPS-MAURY** donne procuration à Francis **GUERLIN**, Edwige **PARIS** donne procuration à Vincent **MIGNON**, Jean-Louis **JALLAT** donne procuration à Bernard **MALPAS**, Michel **FAURE** donne procuration à Josette **PUJOL**, Elisabeth **PREVOT** donne procuration à Yves **DELCOR**, Jean-Claude **CHARLET** donne procuration à Jean-Marie **PAYRE**, Jean-Marc **MAJEAU** donne procuration à Jean **CASTEX**, Gérard **RABAT** donne procuration à Louis **VILA**, Bernard **LOUPIEN** donne procuration à Annie **TORGUE**.

ABSENTS EXCUSES : Alexandre **MASSINES**, Jean Claude **PIQUEMAL** Francis **MARTINEZ**, Yves **CHAULET**, Eric **NIVET**, Serge **DELION**, Odile **GUINEL**, Marie-Françoise **RAYNAUD**, André **ARGILES**, Christian **FILLOLS**, Madeleine **DARNE**, Sauveur **CRISTOFOL**, Francis **SIDOS**, Jean-Marie **MAYDAT**, Serge **MANAUT**, Guy **BOBE**, Daniel **FABREGAT**, François **LIOT**.

Charline TRILLES est désignée secrétaire de séance.

1 - APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 12 Décembre 2012

Les délégués ont pu télécharger, sur le site internet de la Communauté de Communes du Conflent, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 qui a eu lieu à Fuilla.

Le Président demande si ce procès-verbal appelle des observations.

Jacques FARGE souhaite faire remarquer sur le point de la mutualisation des services communauté et mairie, il a été noté que : « d'avoir une plus grande légitimité car elle sera intramuros de la mairie », il s'agit plutôt d' « extra muros ».

Le Président confirme les propos de Jacques FARGE.

Le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal avec la correction.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – ENFANCE JEUNESSE

2.1 - Aménagement des rythmes scolaires

Josette PUJOL précise qu'il s'agit d'une information et qu'il n'y a pas besoin de délibérer sur ce point. Le but de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire est de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a été publié le 26 janvier 2013 au Journal Officiel.

Ce décret prévoit :

- Retour à la semaine d'enseignement de 4.5 jours, la semaine de 4 jours avait été mise en place en 2008,
- 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées au lieu de 8,
- Journées de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée, un allègement en moyenne de 45 minutes,
- Une pause méridienne de 1 h 30 minimum
- Une prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 30,
- S'ajoute aux 24 heures d'enseignement des activités pédagogiques complémentaires et l'élaboration d'un projet éducatif territorial.

Ce décret s'applique dès la rentrée 2013 mais les collectivités qui le souhaitent, ont la possibilité de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire de 2014, par dérogation.

Le Maire devra d'abord saisir le Département compétent en matière de transport scolaire au plus tard le 09 Mars 2013 et si le Département ne se prononce pas dans un délai de 20 jours, à compter de sa saisine, son avis sera favorable.

De plus, le Maire devra au plus tard le 31 Mars 2013 faire part au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour l'ensemble des écoles publiques.

Josette PUJOL rappelle qu'aujourd'hui, il y a le choix entre appliquer cette réforme à la rentrée 2013, soit la reporter en 2014.

La Commission Enfance Jeunesse s'est réunie en formation élargie aux maires ou représentant de communes ayant une école.

Madame JALIBERT, maire de Vernet-les-Bains, a également été invitée car la Communauté de Communes Canigou Val Cady rentrera en 2014 dans le périmètre de la Communauté de Communes du Conflent.

Vernet-les-Bains dispose d'une école de 5 classes.

Le but de cette réunion a été de recueillir un maximum d'avis sur la mise en place ou non de cette réforme dès 2013 mais aussi d'adopter une position commune au sein de toutes les écoles du territoire communautaire.

Lors de cette commission, les comptes-rendus des conseils d'écoles sont remontés mais aussi beaucoup d'interrogations, surtout concernant le mercredi après-midi, avec cantine ou pas.

Actuellement, il n'y a que 2 centres de loisirs ouverts (Prades et Ria-Sirach), l'accueil dans les petits villages ne se fait pas le mercredi après-midi, les enfants partiront-ils à 16 h 30 où iront-ils en périscolaire ? Avec quel taux d'encadrement ? Quels sont les coûts financiers supplémentaires ?

Il faudra trouver une articulation entre le temps d'école et le temps périscolaire ainsi que la mise en place d'un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Autant de questions sans réponses, c'est pour cela que la Commission Enfance Jeunesse propose le report en 2014.

Ceci afin de prendre le temps de mettre en place un accueil et des activités de qualité en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les communes concernées. Etaient présentes lors de la Commission Enfance Jeunesse une vingtaine de personnes qui ont presque toutes proposé le report en 2014.

Le Président précise le paradoxe du texte de loi. Dans beaucoup de territoires la compétence périscolaire, ce qui est le cas du Conflent, a été transférée par les communes aux communautés de communes. Mais officiellement il s'agit de la réforme

des rythmes scolaires donc des écoles, donc les maires des communes sont compétents comme l'a dit précédemment Josette PUJOL.

Sauf que les conséquences de cette réforme impactent le service périscolaire, c'est-à-dire la communauté. Mais en droit, l'autorité compétente, c'est le maire.

Sans porter la moindre appréciation sur le principe et le contenu même de la réforme, la Communauté doit très attentivement évaluer des conséquences financières pour lesquelles il y a beaucoup d'incertitudes qui dépendent du nombre d'enfants qui seront accueillis dans le périscolaire.

Par exemple pour Prades, il y a moins de 15 % des élèves qui basculent dans le périscolaire après 17 heures. Qui peut dire suivant le nouveau créneau horaire qui deviendra du périscolaire, combien de parents choisiront de faire ce créneau ? C'est difficile à évaluer à ce stade.

Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur les normes d'encadrement et de qualification des personnels auxquels la Communauté devra faire appel pour s'occuper des enfants dans ces temps périscolaires.

La seule certitude, c'est que la compensation annoncée par l'Etat n'étant pas pérenne pour amorcer le nouveau dispositif, il y aura un coût élevé sur les dépenses de fonctionnement de la communauté de communes.

Jean PAGES souhaite revenir sur les fonctions de chacun. La communauté de communes exerce le périscolaire et c'est la commune qui est maître du scolaire.

C'est assez confus dans ce qui est proposé aujourd'hui au niveau réglementation.

Le Ministère de l'Education Nationale a édité un guide à l'intention des élus. On peut voir qu'aucun enfant ne devra être laissé sans solution, pris en charge avant 16 h 30, sur la partie forfaitaire.

Il est dit que cette part forfaitaire des fonds permettra de faciliter le redéploiement de l'enrichissement des activités périscolaires déjà existantes, mais cette somme versée aux communes sera-t-elle suffisante pour renforcer des activités périscolaires déjà existantes ? Il y a là une ambiguïté, dans le texte qui est proposé on suppose que les communes aient les deux compétences, scolaire et périscolaire, ou la communauté de communes de même.

Il est précisé que l'aide versé par les fonds sera versée aux communes qui en feront la demande afin qu'elles puissent garantir aux familles l'accueil de leurs enfants jusqu'à 16 h 30. En résumé, les communes toucheront des fonds pour garantir un accueil. Or, c'est la communauté de communes qui garantira cet accueil dans notre cas.

Sur la partie financière, il rappelle qu'il y a la partie périscolaire, qui se cale entre 16h30 et 17h00 et la partie du mercredi. Dans la partie périscolaire, la communauté de communes s'engage à satisfaire complètement cette prise en charge. Pour autant le mercredi après-midi relève de l'accueil de loisirs, ce n'est plus du périscolaire.

La communauté de communes ne s'est jamais engagée à assurer dans toutes les communes l'accueil de loisirs. Cela ne veut pas dire que la communauté de communes ne le fera pas. Mais il faut penser financièrement à ce que cela pourrait engendrer. Concernant le fonctionnement du complément de 16h15 à 17h00, il faut savoir que toutes les communes sont concernées quelque soit l'effectif et il y a beaucoup de cas où automatiquement, quelque soit l'effectif, il faudra 2 personnes pour encadrer puisque il s'agit de l'encadrement minimum dans un petit village.

La Communauté de Communes dispose de 11 écoles plus Prades et, sur la base des 4 jours et le mercredi matin, c'est une dépense de plus de 70.000 € pour assurer le temps périscolaire supplémentaire. L'accueil du mercredi après-midi coûte à lui seul plus de 100.000 € auquel il faudra rajouter le coût d'un repas supplémentaire.

Josette PUJOL pense qu'en zone urbaine c'est plus facile qu'en zone rurale puisqu'en zone rurale, la communauté de communes a une douzaine d'écoles éparpillées sur deux cantons. La Communauté n'a pas les moyens d'accueillir les enfants en particulier le mercredi, ce qui coutera plus cher si la communauté décide de le mettre en place.

Il n'est pas question de contester la réforme. Le décret a été voté, il est demandé d'appliquer celle-ci soit à la rentrée 2013 ou de reporter en 2014. Ce qui permettrait à la communauté de voir comment s'organiser.

Jean PAGES souhaite rajouter une information au point de vue financier. Dans quelque temps, la communauté va ouvrir la nouvelle crèche, il ne faut pas oublier que la part Communauté de Communes sera de l'ordre de 60.000 € supplémentaire, puisqu'aujourd'hui la crèche fonctionne avec 20 places avec un apport de 60.000 € de charges transférées de la commune de Prades. A l'ouverture, le complément des 20 places supplémentaires sera un apport de la Communauté de Communes. La Commission Enfance Jeunesse fait preuve de beaucoup de prudence, le calcul sur le fonctionnement de 2012 est bon, mais c'est un fonctionnement déficitaire. La communauté devra faire face aux dépenses qui se présenteront avec la mise en place de cette réforme.

Josette PUJOL rappelle qu'il est important que les maires envoient au Conseil Général, responsable des transports, un courrier demandant le report, avant le 09 Mars 2013.

Le Président rappelle qu'il y a deux échéances, la première, il faut demander l'avis à la Présidente du Conseil Général pour le transport avant le 09 Mars 2013, et la seconde au 31 Mars 2013 au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour l'ensemble des écoles publiques

Guy CASSOLY dit que le Département est compétent dans le transport scolaire des enfants pour les communes qui ont un transport vers une commune proche. Le Département souhaite être informé de la position de la commune par rapport à

l'application de la réforme, soit 2013 ou 2014, pour qu'il puisse prendre une position pour organiser le transport. C'est la position de la mairie qu'il faut communiquer au Département.

Le Président insiste et rappelle que l'article 4 du décret dit que « le maire saisi le Département sur son projet de report de l'application de la réforme de la rentrée 2014. Le Conseil Général donne un avis sur cette demande de report. L'avis du Département est réputé favorable dans un délai de 20 jours à compter de la saisine. »

Le Président rejoint Guy CASSOLY, ce n'est pas le sujet essentiel, l'échéance essentielle est celle du 31 mars. Ceci-dit il ne faut pas que les maires qui ont du transport scolaire oublient de faire le courrier.

Le Président rappelle ce qui a été dit en Bureau et par la Commission Enfance Jeunesse. La décision de report est à la charge des mairies et le souhait de la Communauté de Communes du Conflent, compétente en matière de périscolaire, est qu'il y ait une harmonisation des positions de tout le territoire communautaire pour un report de la réforme en 2014.

Guy CASSOLY souhaite poser une question et précise que sur sa commune il n'a pas été pris d'avis car il a consulté les enseignants et demandé l'avis des parents qui doivent répondre en début de semaine prochaine. En supposant qu'une commune demande l'application de cette réforme en 2013, que va-t-il se passer ?

Josette PUJOL rappelle que si c'était le cas, la commune est libre de l'application de cette réforme et qu'elle est responsable de cette réforme, le maire prendra ses responsabilités. Mais en ce qui concerne la communauté de communes qui gère le périscolaire, elle continuera à prendre ses responsabilités au niveau du périscolaire. Ce qui se passera, c'est qu'il y aura une absence entre le moment où les enfants seront libérés des cours, c'est à dire 16h15 et 17 h où le périscolaire débute. Elle rappelle que les communes encaissent une aide financière et que celle-ci pourrait servir à financer ces 45 minutes manquantes. Le plus difficile sera de trouver l'encadrement adéquat, du personnel pour 45 minutes. C'est pour cela que la commission Enfance Jeunesse et la Communauté de Communes proposent un report en 2014, afin de mieux s'y préparer.

90 % les communes sont d'accord pour reporter la réforme en 2014 maintenant s'il y a une commune qui souhaite mettre en place cette réforme à la rentrée de 2013, il serait judicieux de sa part de le faire savoir.

Le Président demande s'il y a des questions. Si cette position est confortée, la Commission Enfance Jeunesse disposera d'un certain délai pour mettre en œuvre la réforme. Car la loi s'applique à tout le monde, dans l'intérêt de l'enfant, qui est le guide majeur, tout en préservant les intérêts de la collectivité. Du point de vue financier, il a retenu une fourchette très large entre 70.000 et 170.000 € par an en dépenses de fonctionnement, il s'agit du personnel. Il faut voir quel sera l'impact dans la durée de

cette réforme sachant que sa compensation, même via les communes, n'est pas pérenne, sur les comptes de la Communauté à long terme.

3 – FINANCES

Le **Président** rappelle que le powerpoint qui va être présenté pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2013 a été soumis au Bureau et de la Commission des Finances.

3.1 – Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Général

L'analyse financière rétrospective été établie sur une consolidation des Budgets Principal et Annexe Ordures Ménagères et la prospective a été établie sur les budgets de la communauté de communes et Annexe Déchets.

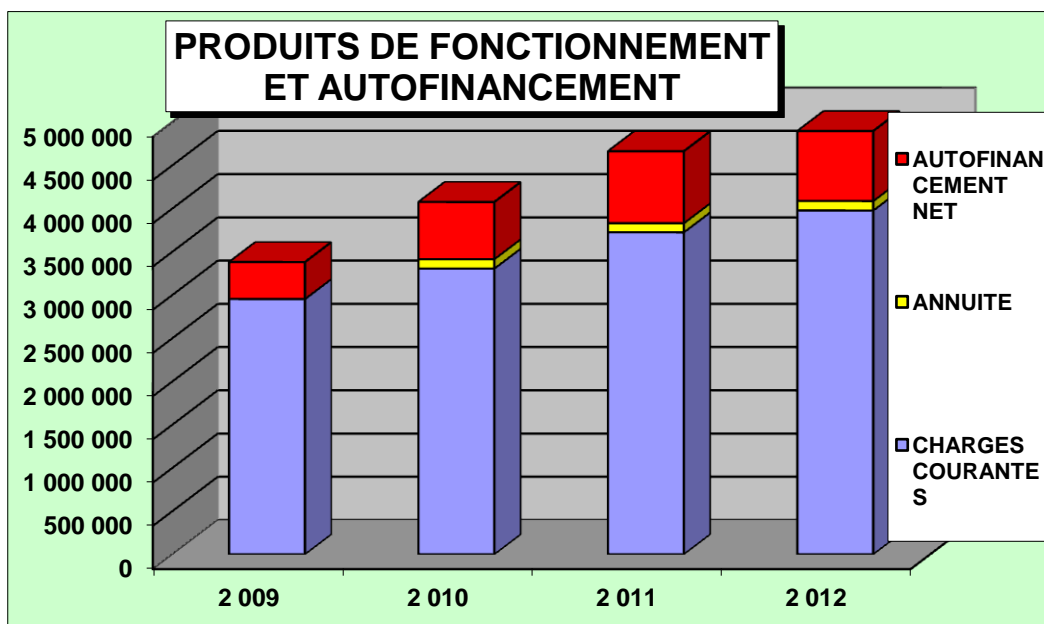
En ce qui concerne la situation financière au 31 décembre 2012, il y a une évolution assez constante au niveau des résultats mais au niveau de la structure des dépenses et des recettes, il y a un certain nombre de variations importantes.

❖ FONCTIONNEMENT - AUTOFINANCEMENT

L'analyse des comptes 2009 à 2012 a fait apparaître des résultats corrects en section de fonctionnement mais inférieurs aux moyennes de références. Les charges de fonctionnement sont faibles hormis les frais de personnel qui absorbent en 2012 53 % des produits de fonctionnement soit un ratio nettement plus élevé que ceux constatés au niveau régional (35 %) et national (25%).

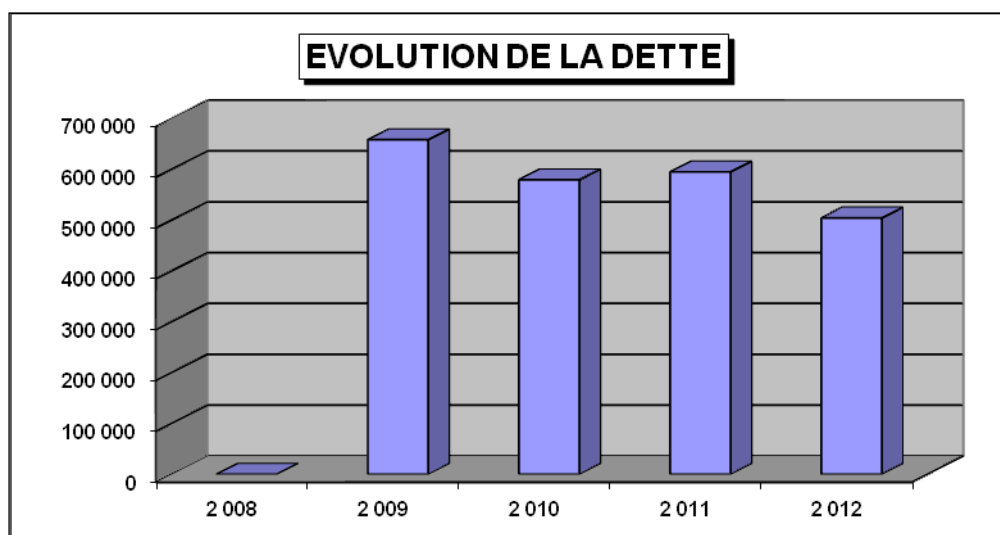
Les produits fiscaux (hors TEOM) représentent une recette de 158 €/Hab. contre 199€/Hab. pour la moyenne régionale et 219 €/Hab. pour la moyenne nationale. De plus la CCC reverse 73 % de cette recette aux communes membres alors que les moyennes sont de 53 % au niveau régional et 57 % au niveau national.

En 2012, les résultats de fonctionnement sont sensiblement équivalents à ceux de 2011. La hausse des charges de personnel (+8,7%) et la baisse prévue des dotations a été compensée par le dynamisme des produits fiscaux (+42 %). L'excédent brut de fonctionnement ressort à 689 K€ soit 24 % des produits (moyenne Nationale : 26%). La communauté a dégagé une capacité d'autofinancement positive de 676 K€ en 2012 soit 24 % des produits contre 12 % et 18 % pour les moyennes régionale et nationale. L'annuité de remboursement de la dette est faible (18 K€) Le ratio d'annuité/ produits de fonctionnement est de **0.60 %** en 2012.



❖ ENDETTEMENT

La dette propre à la communauté est faible : 127 K € pour le budget principal et 377 K€ pour le budget annexe du service des déchets et exclusivement constituée du solde des 2 emprunts repris des services transférés à la communauté de communes. Seul un emprunt de 101 K€ a été réalisé sur le budget annexe des ordures ménagères en 2011.

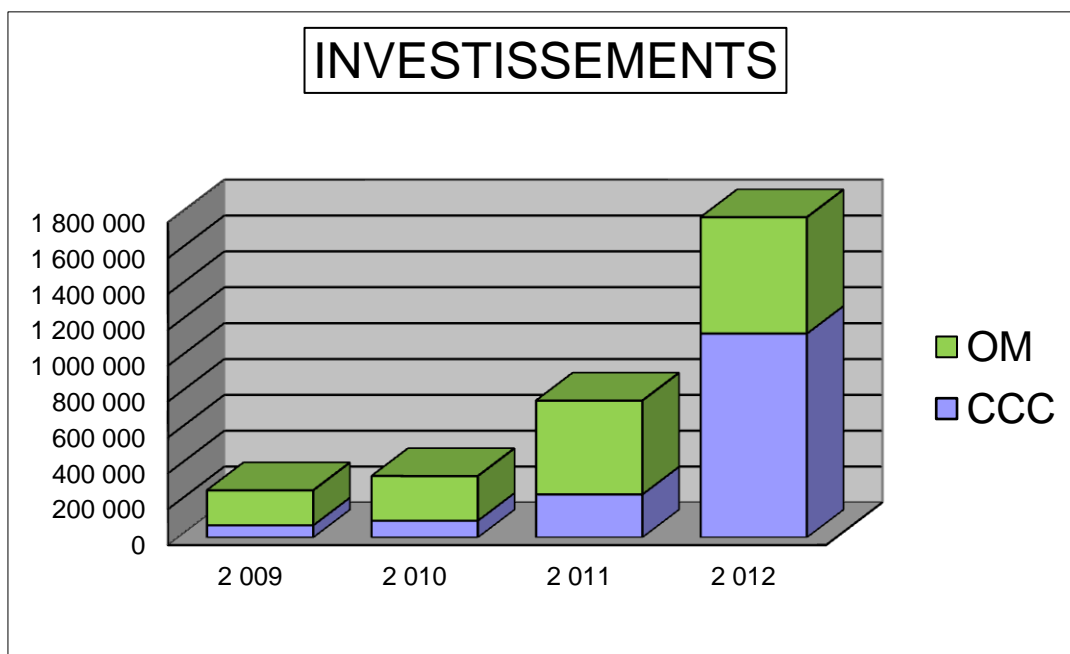


❖ LES INVESTISSEMENTS

L'essentiel des investissements réalisés en 2009 et 2010 concerne le service des ordures ménagères. En 2011, 240 K€ d'investissements ont été réalisés par la CCC seule. En 2012 l'effort d'investissement a été plus important notamment sur le budget principal où plusieurs opérations ont démarré :

- La crèche : 409 K€
- Les aires de jeux : 255 K€
- L'école de musique : 107 K€

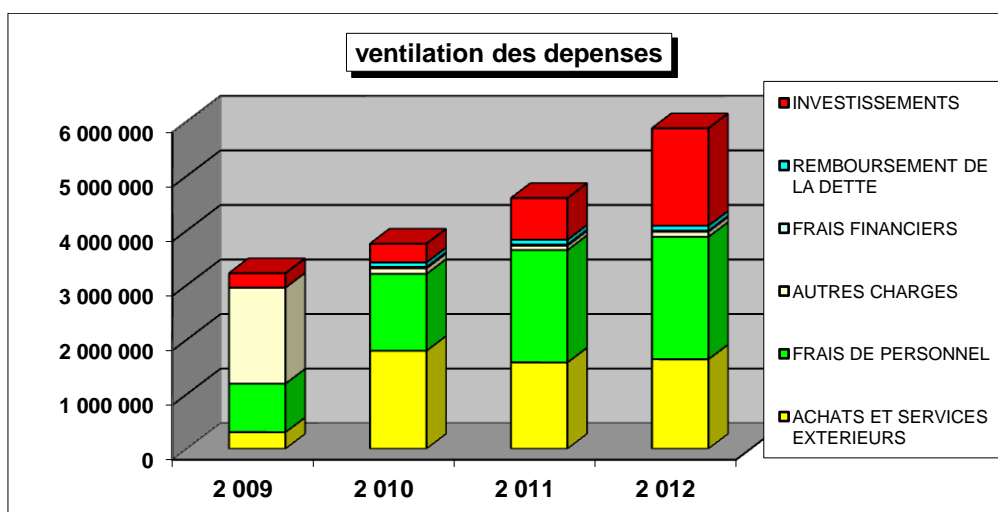
- Les PIJ de RIA et de PRADES : 114 K€
- La chaufferie de la piscine : 82 K€



❖ CONCLUSION

La communauté de communes du CONFLENT présente une situation financière satisfaisante caractérisée par :

- Des résultats de fonctionnements corrects qu'elle a réussi à maintenir en 2012 malgré la hausse des charges de personnel et la baisse des dotations grâce au dynamisme de sa fiscalité.
- Une capacité d'autofinancement positive.
- Un endettement très faible
- Un fonds de roulement important



HYPOTHESES FONCTIONNEMENT

L'analyse prospective a été réalisée sur la base de comptes provisoires de l'exercice 2012 en tenant compte des évolutions constatées antérieurement et en intégrant les prévisions de dépenses et de recettes établies à partir des informations détenues par les services financiers de la communauté à la date de réalisation de l'étude. Elle porte sur la période 2013 à 2017.

A - HYPOTHESES RETENUES

1) PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

- Produit des services du domaine et de ventes (chapitre 70)

Il s'agit des redevances payées par les utilisateurs de la crèche, des centres de loisirs, de la garderie, de la piscine et de la médiathèque. La hausse de ce chapitre a été plus forte que prévu en 2012. L'augmentation de capacité de la crèche va générer une hausse des participations parentales dès 2013 (+ 40 K€ en année pleine). Il en sera de même avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Pour les autres services, il est difficile d'anticiper l'évolution de ces recettes : par prudence, il n'a pas été prévu de hausse de ce chapitre.

- Impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit fiscal net s'est élevé à 603 K€ en 2012 (+ 42 %) et représente 22 % des recettes de fonctionnement. Les bases fiscales 2013 ne sont pas encore connues. Pour l'analyse, le taux de hausse du produit des contributions directes a été fixé à **3.5 %** par an, correspondant approximativement à la revalorisation des bases par les Services Fiscaux (1,5%) et à l'augmentation prévue de celles-ci (2%).

Le reversement de fiscalité aux communes et au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) a été maintenu au niveau constaté en 2012 sur la totalité de la période avec la régularisation en 2013 de la part du FNGIR à reverser à la commune de CASTEIL.

Le produit fiscal net devrait donc progresser de **22 %** par an en moyenne sur la période.

- Dotations et participations (chapitre 74).

Après avoir progressé jusqu'en 2011, les dotations ont diminué en 2012. Elles représentent 70 % des produits de fonctionnement. La baisse de la DGF devrait se poursuivre en 2013 et 2014 sauf si la communauté de communes prenait de nouvelles compétences et améliorerait ainsi son coefficient d'intégration fiscale. A compter de 2015 le niveau de la DGF a été maintenu constant jusqu'en 2017.

Avec la nouvelle maison de l'enfance, les participations de la CAF progresseront à compter de 2013

Une progression de 1% par an a été retenue pour les autres participations.

Le fonds de péréquation des ressources fiscales mis en place en 2012 devrait progresser jusqu'en 2016.

- 30 K€ 2013
- 50 K€ 2014
- 85 K€ 2015
- 110 K€ 2016
- 110 K€ 2016

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Le produit des locations ne représente que 0,5% des produits de fonctionnement. Il est maintenu au niveau constaté en 2012. A compter de 2015, sont intégrés les loyers de la MSP (55 K€/an), de la station service d'OLETTE (15 K€) et du village d'entreprises (20 K€).

2) CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 (60, 61,62)**

Ce chapitre absorbe 18 % des produits de fonctionnement contre 25 % pour la moyenne régionale.

Le montant des achats a été de 132 K€ en 2012. Une progression de 3 % par an ensuite.

Pour les chapitres 61 et 62, les chiffres estimés de 2012 ont été retenus avec une progression moyenne de 2 % par an. Il a par ailleurs été intégré le loyer des nouveaux locaux des services installés à la zone artisanale SAUVY.

- **Charges de personnel**

Le niveau des frais de personnel est plus élevé que les moyennes de références. Avec une charge nette de 1 493 K€ en 2012 (+8,7 %), ce chapitre absorbe 53 % des produits de fonctionnement. Les services transférés à la CCC sont coûteux en personnel. Des embauches sont prévues en 2013 et le chapitre devrait progresser de 17 % sur cet exercice qui devrait entre autre être l'exercice d'ouverture de la nouvelle crèche. Pour la prospective la hausse 2013 est estimée à 17 % avec les embauches prévues et une progression moyenne de 4 % a ensuite été retenue.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Les contributions au GIP TERRES ROMANES, à l'association AURCA et les subventions à l'association La font del gat et à l'Ecole de musique sont maintenues au même niveau.

La subvention à l'office du tourisme sera augmentée en 2013 conformément à la convention signée avec cette association

- Crèche

Un surcout de 25 000 € a été prévu à compter de 2012 pour le fonctionnement de la nouvelle crèche.

HYPOTHESES INVESTISSEMENT

Les projets d'investissements programmés dans l'étude sont estimés à 12 540 K€ (dont 1 137 K€ déjà réalisés en 2012) sont les suivants :

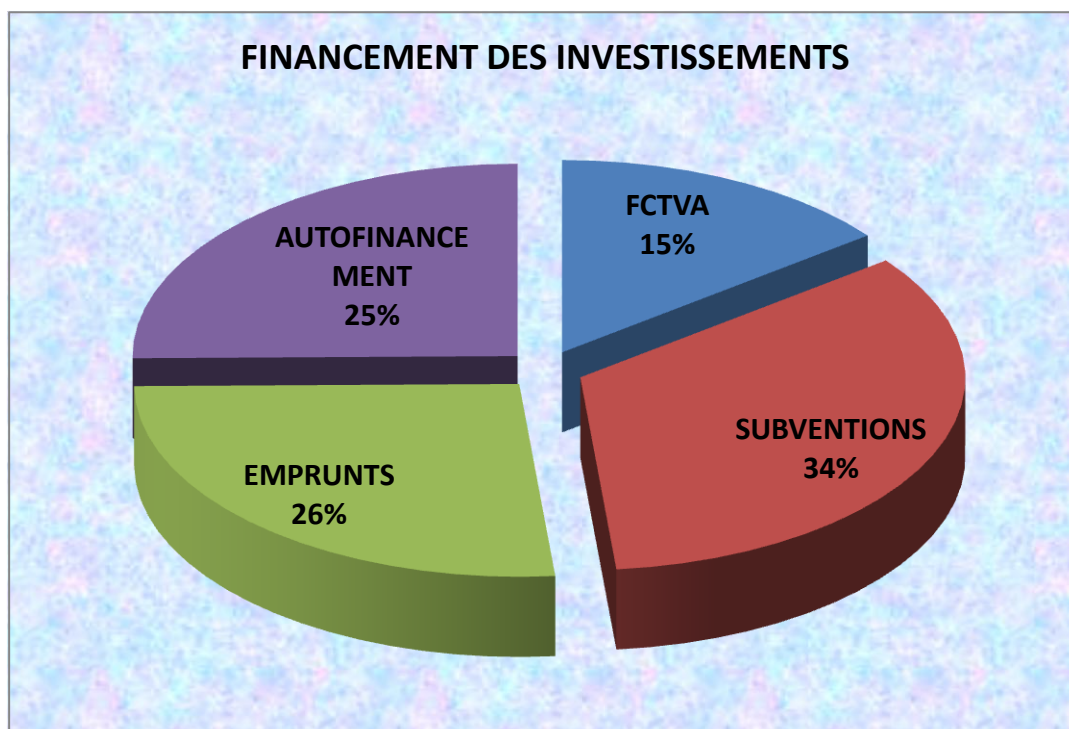
OPERATIONS		SUBV.	Autres	
CRECHE	2 409	1 024	0	1 385
MAISON DE SANTE	2 278	505	0	1 773
AGORESPACE	300	100	0	200
PIJ PRADES	150	85	0	66
ECOLE MUSIQUE1	306	183	0	123
ECOLE MUSIQUE2	290	93	0	197
PISCINE CHAUFFERIE	105	30	0	75
EQUIPEMENT MATERIEL	212	0	0	212
OCMACS	63	0	0	63
PIJ RIA	290	110	0	180
PER Schéma éco interco	79	40	0	39
ACCUEIL LOISIR PRIM. PRADES	500	170	0	330
MEDIATHEQUE	200	0	0	200
PISTES DFCI	213	168	0	45
TOTAL 1	7 395	2 508	0	4 887
NUMERISATION CADASTRE	18	0	0	18
ETUDES SCOT	120	0	0	120
PISCINE GROS ENTRETIEN	82	0	0	82
RESEAU BIBLIOTHEQUE	40	25	0	15
MEDIATHEQUE FENETRES	50	0	0	50
PAFI	21	0	0	21
CHEMINS RANDO	10	0	0	10
PER village entreprises	2 214	756	0	1 459
PER Friche LA BASTIDE	670	476	0	194
PER Etude RIA OLETTE	86	30	0	56
PER Foncier éco	80	40	0	40
PER BRULLS AMO + ETUDES	400	107	0	293
STATION OLETTE	354	0	0	354
Divers	1 001	311	0	691
TOTAL 2	5 146	1 744	0	3 402
TOTAL	25 081	6 759	0	13 176

Les subventions mobilisables sur ces projets ont été estimées à 4 251 K€ soit un taux de subvention de 34 %

Le besoin de financement résiduel a été assuré par l'emprunt de manière à maintenir un fonds de roulement minimum.

Le plan de financement global s'établit comme suit (en K€):

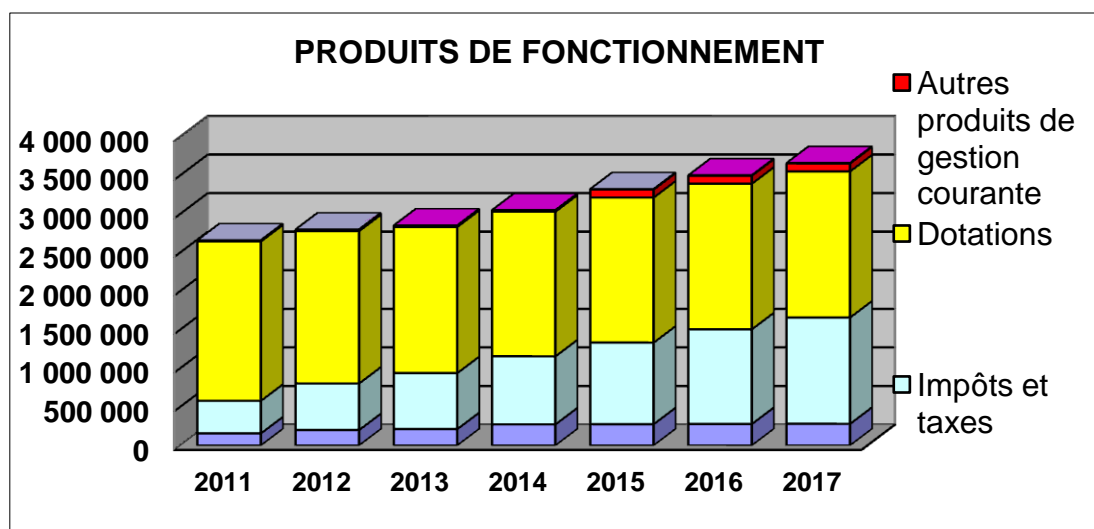
	MONTANT	%
FCTVA	1 831 665	15%
SUBVENTIONS	4 251 434	34%
EMPRUNTS	3 300 000	26%
AUTOFINANCEMENT	3 157 316	25%



RESULTATS

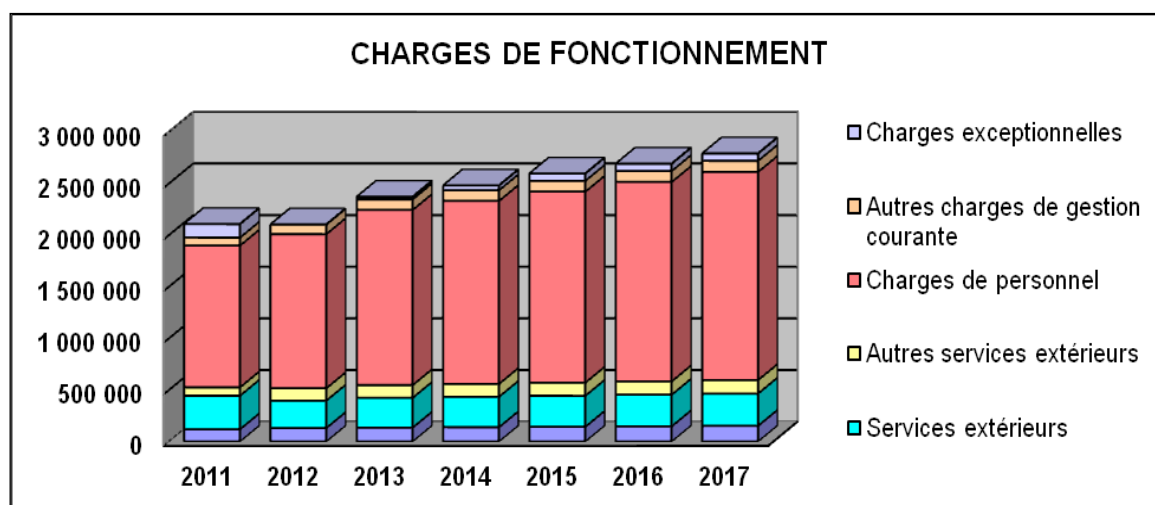
EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Il ressort des projections effectuées sur les comptes de dépenses et de recettes de fonctionnement que le résultat courant devrait stagner en 2013 et 2014 avec la baisse prévue des dotations. Ensuite la dynamique de la fiscalité, la progression du fonds de péréquation des ressources fiscales et les loyers de la maison de santé de la station service d'OLETTE et du village d'entreprises devraient permettre de faire progresser les résultats.



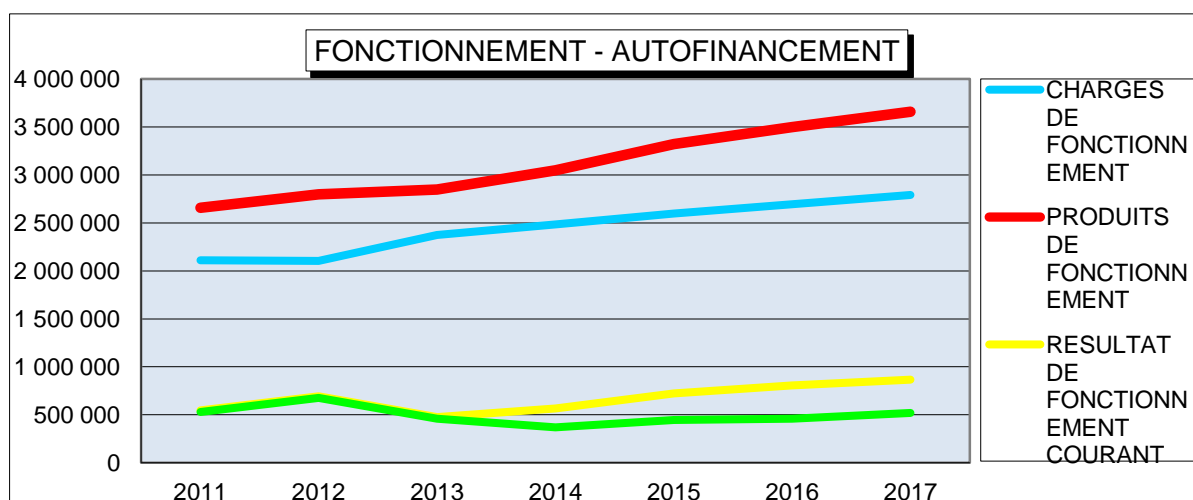
Les produits de fonctionnement devraient progresser de 31 % sur la période 2011/2016
Soit une hausse moyenne de 5,5 % par an.

Les charges de fonctionnement devraient progresser de 33 % soit 5,8 % par an



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – AUTOFINANCEMENT

Le résultat courant de fonctionnement devrait baisser légèrement en 2013 et stagner ensuite en 2014. A compter de 2015, il devrait à nouveau progresser.



L'annuité de remboursement de la dette va progresser fortement en 2014 mais l'autofinancement net restera positif (+ 368K€) et augmenter ensuite à partir de 2015.

Le Président rappelle que la courbe essentielle, plus que le résultat de fonctionnement courant, est la verte, l'autofinancement net. C'est ce que la communauté dégagera pour investir. Si une moyenne est faite sur les 8 prochaines années, elle devrait être autour des 500.000 € dans les projections actuelles, il faut enlever entre 70.000 € et 170.000 € selon l'impact de la réforme des rythmes scolaires. Pour un autofinancement net autour de 500.000 €, ce n'est pas totalement neutre.

Huguette BROCH souhaite ajouter quelque chose. Elle rappelle que Christian ALIU présente une évolution dynamique de la fiscalité. Il faut expliquer que c'est lié au transfert de la Taxe d'Habitation que percevait le Département aux communautés de communes. Elle s'interroge sur cet effet d'aubaine. Le Département rencontre de gros problèmes de financement depuis le transfert de cette taxe.

Serge CANTIER précise une chose importante : la prospective est réalisée à territoire constant. Cette prospective n'intègre pas l'élargissement de la Communauté de Communes.

Le Président indique que cette prospective est ce quelle est, il y a obligation de la faire, c'est un Débat d'Orientation Budgétaire mais il y a beaucoup d'incertitudes qui la rendent fragile. La première étant qu'elle est faite à périmètre actuel de la communauté, la deuxième étant qu'elle est faite à système de financement déterminé.

En particulier concernant les dotations, Christian ALIU a enregistré une baisse puis une courbe plate. Il rappelle que la communauté de communes est à un pas d'une diminution

plus forte des dotations annoncé sur 2014 et 2015. Ce n'est pas une bonne nouvelle car cette diminution va surtout toucher le bloc communal, c'est-à-dire l'ensemble des communes et des EPCI. Il reste une forte incertitude sur ce point. Bien évidemment cette analyse est réalisée à périmètre constant géographique mais aussi à périmètre constant de compétences exercées par la Communauté de Communes du Conflent.

Le Président rappelle que lors du bureau il a été demandé de rajouter un calendrier dans les hypothèses d'investissement. C'est à la fois une variable d'ajustement et ce sur quoi la communauté à la main.

Si l'autofinancement, pour des raisons de baisses de dotations, de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ect....ect... venait à décroître, sauf à augmenter démesurément la dette communautaire, ce seront les investissements qui seraient ajustés par le conseil communautaire à la baisse. Dans le tableau précédent, il a été distingué ceux des investissements, qui sont déjà en cours, il y a la crèche, la maison de santé.... Le reste n'étant pas engagé et où la communauté a des financements mais qui restent à réaliser.

ENDETTEMENT

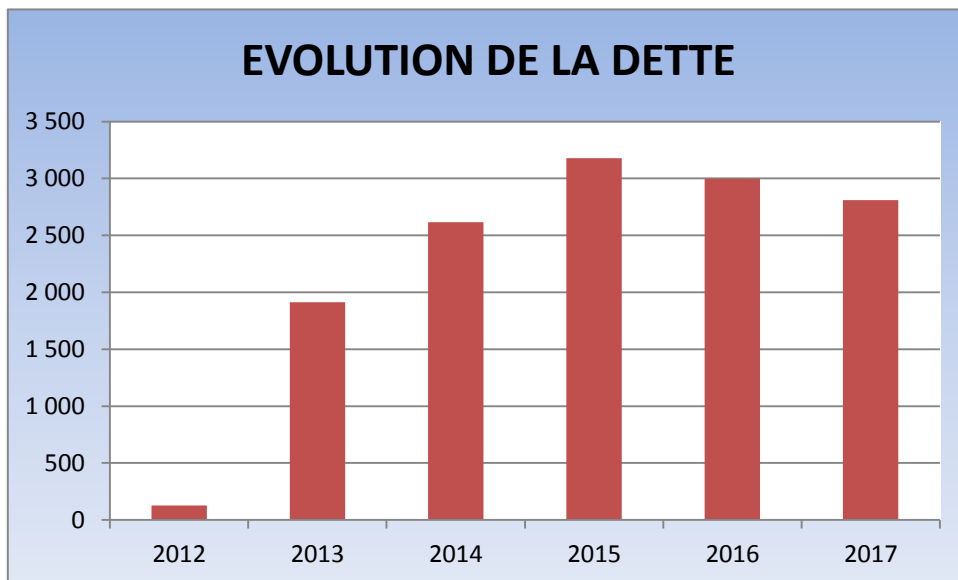
Comme indiqué ci-dessus, l'endettement de la CCC est actuellement très faible. Elle possède donc d'importantes marges de manœuvre en la matière.

La réalisation des investissements programmés dans la présente étude devrait nécessiter la mobilisation des emprunts suivants :

- 2013 : 1 800 K€
- 2014 : 800 K€
- 2015 : 700 K€

L'endettement devrait donc évoluer comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DETTE	127	1913	2 616	3 177	2 999	2 811



L'endettement maximum serait 3 177 K€ en 2015 où le ratio d'endettement par habitant passerait à **222 €/ Hab.** et se situerait au-dessus de la moyenne régionale (**220 €/Hab.**) et nationale (**149 €/Hab.**)

Le Président rappelle que cet exercice est obligatoire, formel et important, permet au conseil de gagner du temps lors du vote du budget et du compte administratif.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 pour le budget principal.

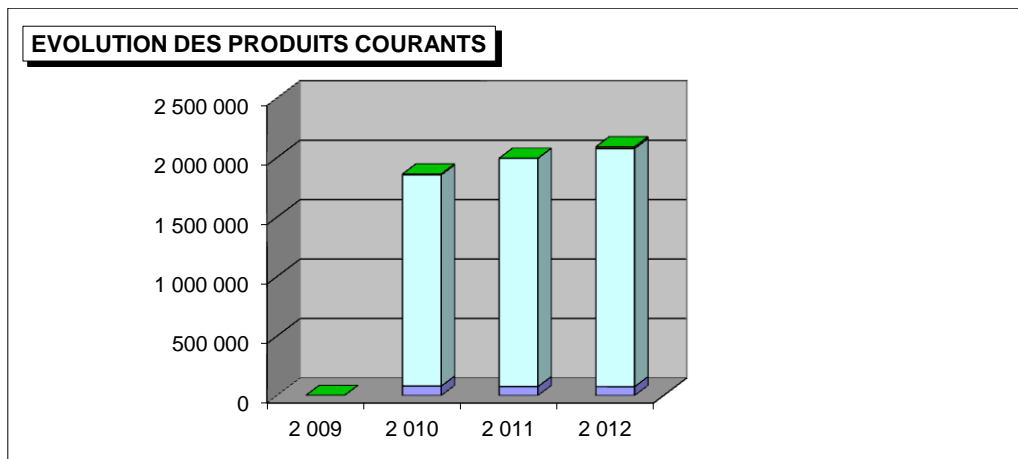
3.2 – Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Annexe Déchets

❖ FONCTIONNEMENT - AUTOFINANCEMENT

Dans l'ensemble les résultats de fonctionnement de 2010 à 2012 sont satisfaisants. On note toutefois une légère baisse des résultats en 2012.

Les produits sont dynamiques (+**4,8 %**). Ils sont essentiellement constitués (95 %) de la taxe d'enlèvement des ordures Ménagères dont le taux n'a pas été modifié mais dont le produit a augmenté de :

- 1,74 % en 2010
- 8,05 % en 2011
- 4,29 % en 2012



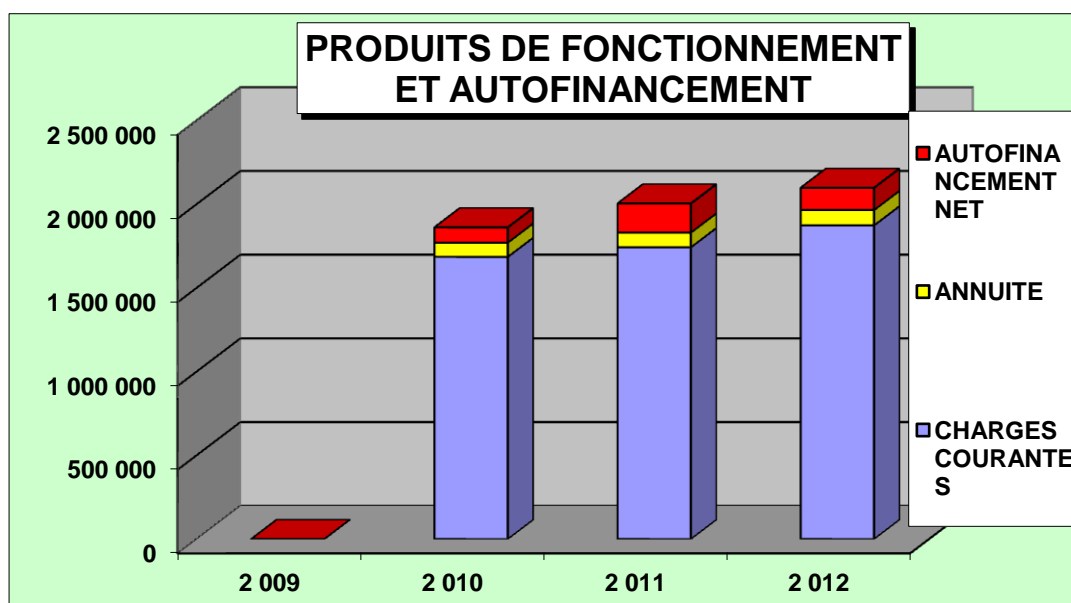
En 2012, les charges courantes progressent plus que les produits (+7,5%):

- Frais de personnel : + 9,3 %
- Traitement des déchets : 4,17 %
- Achats : +30 %

Le résultat courant passe donc de 251 k€ en 2011 à 216 K€ en 2012

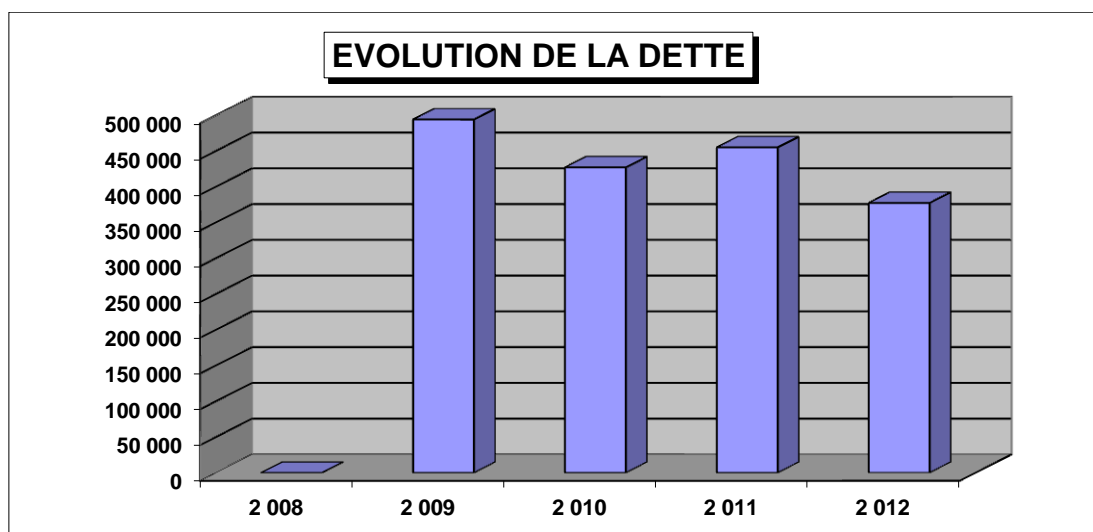
Le Président rappelle l'impact des décisions prises par le conseil communautaire de recruter ou de stagiériser des agents dans le service des ordures ménagères. Il avait été fait la remarque que le service Enfance Jeunesse était consommateurs en personnel. Mais il avait été décidé collectivement pour le service des Ordures Ménagères de recruter ce qui n'est pas contrebalancé par la moindre hausse de taux, alors même que précédemment de la contribution versée au Sydetom 66 avait fortement augmentée soulevant une petite polémique en 2011.

La contribution au Sydetom avait augmenté en 2011 de 5,3 %, elle a baissé légèrement en 2012 de 0,7 % et devrait également baisser en 2013 de -3,2%.



❖ **ENDETTEMENT**

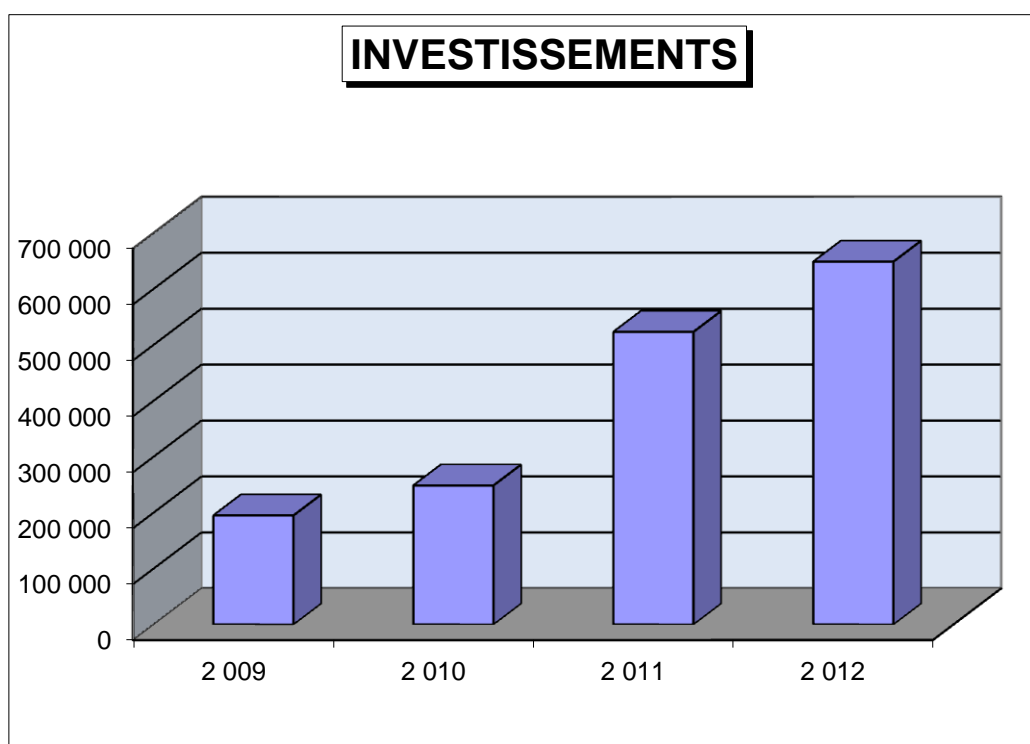
Au 31/12/2012, la dette est de 377 K€. Seul un emprunt de 101 K€ a été réalisé en 2011.



❖ LES INVESTISSEMENTS

Le service a encore accru ses investissements en 2012 : 648 K€ dont

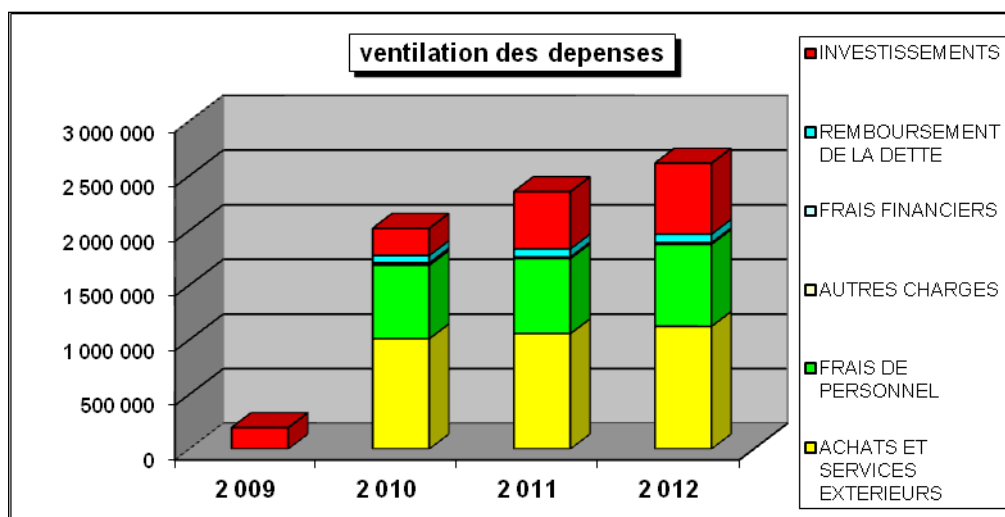
- Benne à ordures ménagères : 126K€
- Conteneurs : 392 K€
- Camion : 70 K€



❖ CONCLUSION

Le service des ordures ménagères a vu son résultat de fonctionnement diminuer en 2012. Cette baisse reste toutefois limitée et la capacité d'autofinancement dégagée reste d'un bon niveau : 132 K€ soit 6,29 % des produits de fonctionnement.

En contrepartie, l'effort d'investissement s'est encore accru. Le bon niveau des subventions publiques n'a toutefois pas été suffisant et il a été nécessaire de prélever sur le fonds de roulement qui est maintenant négatif.



HYPOTHESES FONCTIONNEMENT

L'analyse prospective a été réalisée sur la base de comptes provisoires de l'exercice 2012 en tenant compte des évolutions constatées antérieurement et en intégrant les prévisions de dépenses et de recettes établies à partir des informations détenues par les services financiers de la communauté à la date de réalisation de l'étude. Elle porte sur la période 2013 à 2017.

A - HYPOTHESES RETENUES

1) PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

- Redevance spéciale

Le produit de la redevance diminue chaque année sous l'effet automatique de la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Une hausse des taux de 3 % a été prévue en 2013.

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM a progressé de 4,2 % en 2012. Une progression moyenne de 3,5 % paraît une hypothèse prudente, ce taux comprenant la revalorisation annuelle des bases et l'augmentation du nombre d'habitations.

Globalement, sur la période il est prévu une hausse moyenne de 3,6 % par an.

2) CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Traitement des ordures

Ce poste absorbe 48 % des produits de fonctionnement. La participation au SYDETOM ne devrait pas progresser en 2013. Une progression de 2% par an a été prévue ensuite.

- Charges de personnel

Ce chapitre représente 36 % des produits de fonctionnement. Un taux moyen de progression de 3,5 % par an a été retenu pour ce chapitre.

HYPOTHESES INVESTISSEMENT

Les projets d'investissements programmés dans l'étude sont estimés à 2 640 K€ (dont 649 K€ déjà réalisés en 2012) sont les suivants :

OPERATIONS	Dépenses	Subv.	Solde
BENNE OM	416	115	301
CONTENAIRES	433	109	324
CHARBONNIERES RAR	3	0	3
TRAVAUX DECHET.	746	404	342
TRAVAUX DECHET bâtiment	450	90	360
CAMION 4,5 T	70	0	70
19 CONTAINERS	185	75	110
21 CONTAINERS	56	26	31
DIVERS	229	0	229
Véhicule KANGOO	18	0	18
Groupe aspiration	30	0	30
Véhicule	8	0	8
TOTAL	2 644	819	1 825

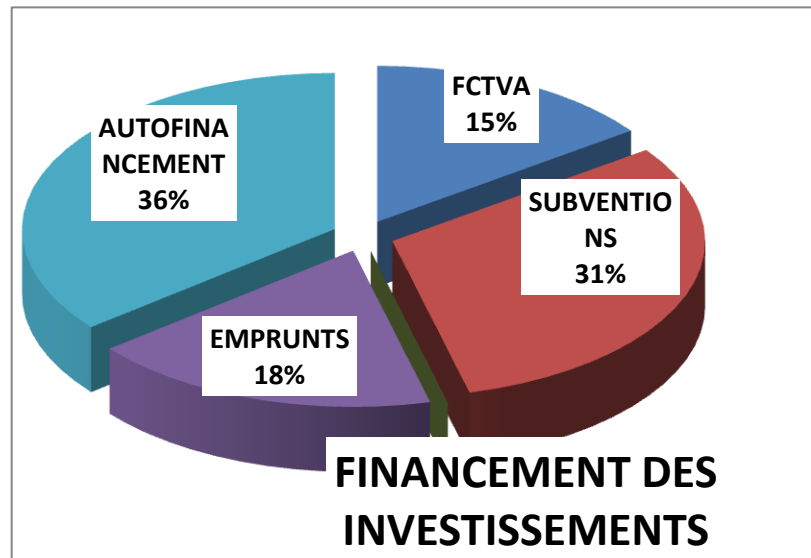
Les subventions mobilisables sur ces projets ont été estimées à 819 K€ soit un taux de subvention de 31 %

Le besoin de financement résiduel a été assuré par l'emprunt de manière à maintenir un fonds de roulement minimum.

Le plan de financement global s'établit comme suit (en K€) :

RECETTE	MONTANT
FCTVA	399

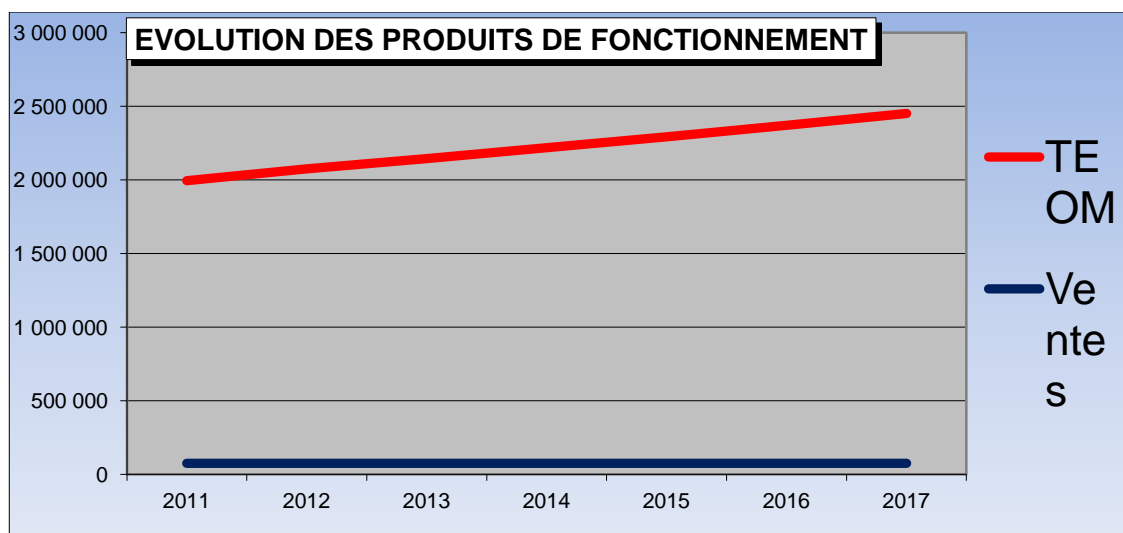
SUBVENTIONS	819
EMPRUNTS	480
AUTOFINANCEMENT	947



RESULTATS

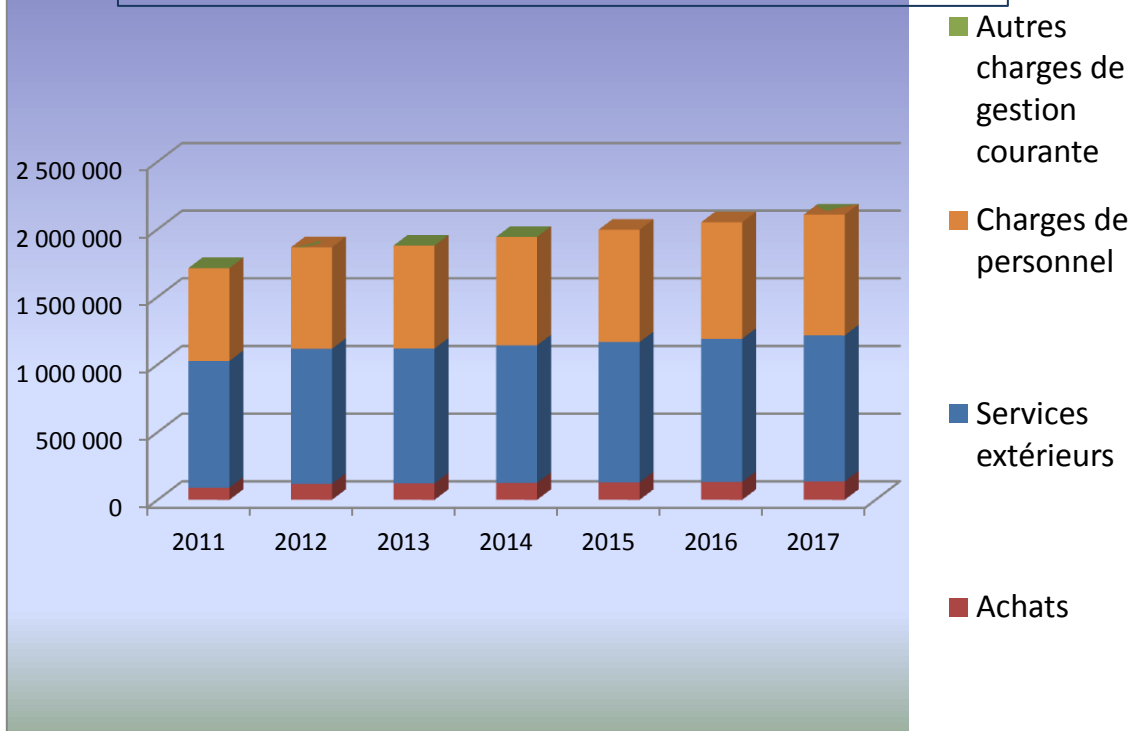
EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les résultats de la prospective sont fortement dépendants de l'évolution du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le taux retenu de 3,5 % paraît prudent. L'aménagement de la déchetterie permettra de générer des recettes supplémentaires qui n'ont pas été intégrées à l'analyse car elles seront limitées.



Pour ce qui concerne les charges de fonctionnement, les postes à surveiller sont les charges salariales et le coût du traitement des déchets.

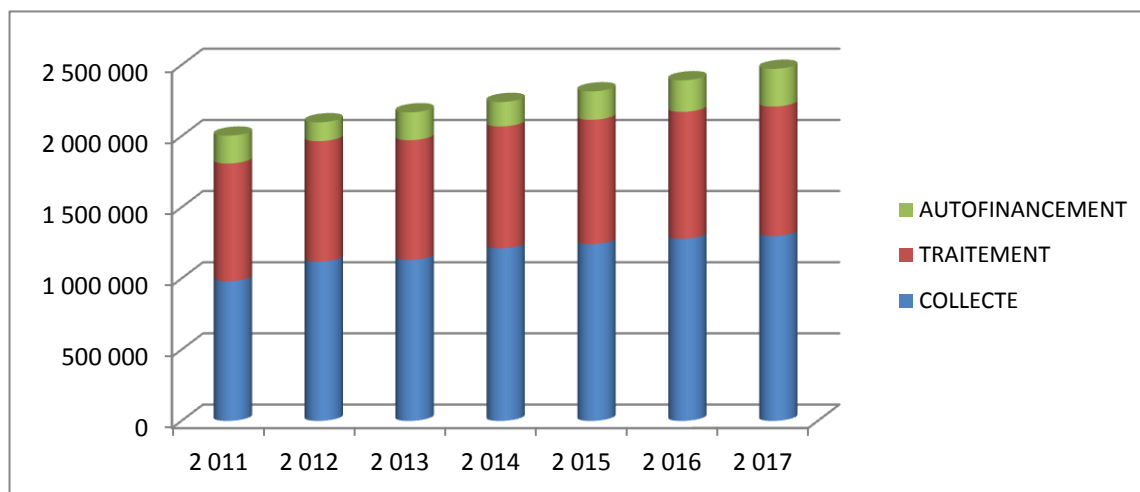
EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – AUTOFINANCEMENT

Le résultat courant de fonctionnement a baissé en 2012. Il devrait légèrement progresser ensuite sur le reste de la période étudiée.

L'autofinancement net diminuera en 2014 du fait des emprunts à mobiliser en 2013.



Globalement le service devrait parvenir à maintenir un bon niveau d'autofinancement.

ENDETTEMENT

Comme indiqué ci-dessus, l'endettement du service des ordures ménagères est actuellement faible.

La réalisation des investissements programmés dans la présente étude devrait nécessiter la mobilisation des emprunts suivants :

- 2013 : 380 K€
- 2016 : 100 K€

L'endettement devrait donc progresser de manière significative

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DETTE	377	697				

L'endettement maximum serait de 697 K€ en 2013.

Charline TRILLES souhaite des précisions, sur le rapport présenté par Christian ALIU, il apparait une benne à ordures ménagères, un camion benne, un Renault Kangoo et un véhicule. Elle aimerait savoir à quoi servira ce véhicule.

Christian ALIU précise qu'il s'agit d'un véhicule d'occasion pour les agents afin de leur permettre de se déplacer sur le local des Charbonnières où sont entreposés les camions de

collecte. Le véhicule de marque Renault Kangoo a déjà été acheté puisqu'il s'agit du véhicule de l'ambassadeur du tri.

Serge CANTIER rappelle que la communauté de communes a maintenu ses taux.

Christian ALIU précise qu'il y aura une légère hausse concernant la redevance des ordures ménagères de 3 %.

Le Président demande s'il y a des questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 pour le budget annexe Déchets.

3.3 – Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Annexe Atelier Relais

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2013 pour le budget annexe Atelier Relais Sélécom retraçant la seule annuité d'emprunt, le solde de subventions et les loyers versés par l'entreprise.

3.4 – Demandes de Subventions

3.4.1 Installation de containers enterrés

Le Président propose au conseil de solliciter le Conseil Général et le Sydetom 66 au titre du programme « convention tri-partite » afin de financer le programme 2013 d'installation de containers semi-enterrés de collecte des déchets Verre et Emballages Ménagers Recyclables (EMR) pour un montant de 27.759 €H.T.

Le Président propose également de solliciter l'Etat sera au titre de la D.E.T.R. afin de financer l'installation de containers de collecte Verre, EMR et déchets ménagers pour un programme d'un montant de 51.274 € H.T.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.4.2 Acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères

Le Président propose au Conseil de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. afin de financer l'acquisition d'une benne à ordures ménagères pour un montant de 108.784 € H.T. Il rappelle que ce type de matériel est très long à obtenir 8 mois d'attente.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.4.3 Ecole de Musique du Conflent – 2^{ème} tranche

Le Président rappelle que cette demande de subvention concerne la seconde et dernière tranche de travaux de l'Ecole de Musique du Conflent qui a été évaluée à 252.693 € H.T. par l'architecte en charge du dossier.

Le Président rappelle que des subventions permettant de financer cet investissement ont été obtenues :

- Région : 22.987,33 €
- Département : 23.000 €
- Subvention Exceptionnelle de l'Etat : 70.000 €

Le Président précise que la Commission Culture propose de solliciter le Gal Terres Romanes au titre du programme Européen Leader ainsi que l'Etat au titre de la D.E.T.R. afin de finaliser le plan de financement.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.4.4 DFCI programme 2013

Le Président propose de solliciter le Conseil Général afin de financer le programme 2013 d'entretien des pistes DFCI du territoire intercommunal. Il donne lecture des actions projetées :

- Appui technique / Assistance à Maitrise d'Ouvrage : 10.000 €
- Débroussaillage de la piste CO24 à Ria Sirach : 4.500 €
- Débroussaillage de la piste C021 à Sahorre : 4.600 €
- Débroussaillage de la piste C053 à Mosset : 14.000 €
- Ces actions peuvent bénéficier d'un taux de subvention de 80 %.

François SALIES rappelle que la piste DFCI de Sahorre est en partie communale et domaniale, il s'avère qu'il y a quelques jours l'Office National de la Forêt a effectué un débroussaillage sur la totalité de la piste.

Stéphane PENDARIES rappelle que si une année le débroussaillage est effectué, l'année suivante, il y a une remise en forme de la piste qui est effectuée.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.4.5 Travaux de changement de menuiseries à la Médiathèque intercommunale Pompeu Fabra

Le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. afin de financer des travaux de changement de menuiseries et de pavés de verres à la médiathèque intercommunale. Ce programme de changement des menuiseries actuelles « simple vitrage » permettra d'importantes économies d'énergies. Ces travaux viseront également à l'extension de la pergola existante afin de générer un ombrage suffisant sur les surfaces vitrées pendant l'été.

L'ensemble de ces travaux est évalué à 154.000 € H.T.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.4.6 Appel à Projet « Stratégie locale de développement – Mesure 341B » – Démarche OCAGER

Vincent MIGNON précise que cela ne s'appelle plus OCAGER (Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural) mais Terra Rurale, mesure 341B.

Il rappelle que le Département et la Région sont partenaires du programme Feader et lancent un appel à projet nommé « Stratégie locale de Développement ». L'objectif de cet appel à projet est d'accompagner principalement les collectivités et leurs groupements dans leur émergence et la mise en œuvre de projets intercommunaux pour le développement et leur territoire agricole rural et/ou forestier.

Cet appel à projet s'adresse en priorité aux EPCI. Cette réflexion doit permettre de confronter les volontés politiques d'aménagement des différents espaces du territoire avec les potentialités identifiées sur ces zones. Les projets éligibles pourront traiter de la gestion et du devenir de l'espace rural, du maintien du développement de l'activité économique sur le territoire rural, de la valorisation du territoire et de ses productions.

Cet accompagnement est proposé au projet collectif. L'étude est une animation financée à 50 % par l'Europe, 45 % par le Conseil Général et 5 % par l'intercommunalité. Les études seront réalisées sur les secteurs de fonds de vallée sur lesquelles il n'y a jamais eu d'études réalisées. Le PNR a déjà réalisé ce travail sur Sahorre. L'idée est de proposer aux agriculteurs des terrains en fonction de leur orientation.

Il serait judicieux de faire une réponse commune avec le PNR à l'appel à projet et ainsi répartir les secteurs entre le PNR et la communauté de communes sachant que certains secteurs ne font parties du PNR. Ce qui permettrait aussi de travailler avec le PNR pour que la communauté soit plus efficace. Le PNR a déjà travaillé sur ces outils pilote, il a la méthode, les outils et l'expérience.

Le PNR est dans les phases concrètes sur le secteur de Matemale, Formiguères, des propriétaires prêtent leurs terrains pour 5 ans à des agriculteurs qui veulent s'installer.

Claire SARDA VERGES rappelle qu'il s'agit d'un appel à projet lancé par la Région et sur cette mesure de FEADER, la Région a une délégation gestion. Il s'agit d'une autorisation à répondre à cet appel à projet.

Le Président rappelle qu'il s'agit que le Conseil Communautaire donne son autorisation pour se positionner par rapport à cet Appel à Projet « Stratégie locale de développement » sur des crédits FEADER gérés la Région Languedoc Roussillon afin de financer une première phase de diagnostic de territoire d'une démarche « OCAGER », évaluée à 30.000 € H.T.

Vincent MIGNON souhaite que le conseil donne son accord pour travailler avec le PNR.

Claire SARDA VERGES dit que sur le principe il ne devrait pas y avoir de soucis mais il faut s'assurer de la couverture totale du territoire de la communauté de communes. Il faut savoir qui porte la réponse à l'appel à projet puisque le Parc ne portait que sur son territoire et il ne faudrait pas que la partie aval, où il y a les enjeux les plus forts en terme de foncier agricole ne puisse pas être concernée. Il faut qu'il y ait une bonne répartition. Elle apprécie que le PNR souhaite travailler sur ces questions là, sur nos vallées, puisque cela avait été demandé pour la vallée de la Castellane et qu'il avait été répondu que ce n'était pas prévu. Elle souhaite rajouter que ce type d'étude qui permet un diagnostic fin du foncier, sera mise dans la corbeille des études pour le SCOT et le schéma, ce n'est pas une opération perdue. Il faut bien voir la répartition des vallées dans la réponse commune au cahier des charges.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de positionnement sur cet appel à projet.

Un accord est donné avec 1 ABSTENTION et 61 voix POUR

3.4.7. Numérisation des cadastres

Bernard MALPAS rappelle qu'il avait été fait une première évaluation pour la numérisation du cadastre à 50.000 €. Les prix ayant chutés le projet a été évalué à 13.427,70 € HT.

La Commission Urbanisme propose au Conseil de solliciter une subvention du Conseil Général au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial (AIT) pour financer la numérisation des cadastres des 24 communes membres non numérisés à ce jour. Le travail effectué par le service des impôts durera 3 ans, à raison de 8 communes par an.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.4.8 – Relais de Services Publics

Fabienne BARDON rappelle que dans le cadre du CPER pour l'animation du visio guichet à Olette, relais de service public, la communauté de communes bénéficie et bénéficiera d'une subvention de l'Etat jusqu'au mois de juin 2013, d'un montant de 10.000 €. La commission souhaite prolonger cette dotation sur un an, il faut pour cela rédiger un courrier en ce sens et attendre la réponse.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote la demande de subvention.

Un accord unanime est donné.

3.5 – Rétrocession FNGIR 2012 commune de Casteil

Serge CANTIER rappelle que lors de la sortie de la commune de Casteil de la Communauté de Communes Canigou Val Cady et de son intégration à la Communauté de Communes du Conflent, se posait le problème de la dotation qu'elle avait, la commune de Casteil se retrouve gagnante, la communauté de communes doit lui reverser. Il précise, sous le contrôle de Christian ALIU que ce sera la dernière année.

Christian ALIU confirme qu'il s'agit d'une bizarrerie des textes qui fait que la commune de Casteil intégrant la communauté de communes, la totalité du produit fiscal transféré a été perçue par la Communauté du Conflent. Alors que nous reversons pour toutes les communes membres de la communauté de communes le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), pour cette commune, la communauté de communes n'a pas reversé son fonds de garantie qui a été prélevé sur la dotation de la commune de Casteil.

Cela représente la somme 20.136 €. La logique étant de faire comme pour toutes les autres communes, la communauté de communes prend en charge ce reversement qui n'avait pas à être transféré. Il rappelle que la réglementation a changé au 1^{er} janvier 2013, lorsqu'une commune intègre une communauté de communes, elle transfère la totalité de son produit et la communauté de communes reverse la part qui est à reverser au Fonds National de

Garantie Individuel de Ressources (FNGIR). Cette situation est régularisable par la mise en place une convention.

Le Président rappelle qu'il s'agit de l'autoriser à signer cette convention à intervenir avec la commune de Casteil et de reverser 20.136 € à la commune de Casteil.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet au vote.

Un accord unanime est donné.

4 - GOUVERNANCE

4.1 – Modification du périmètre de la CCC – arrêté préfectoral du 28.12.2012

Le Président rappelle l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2012, par lequel Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales a étendu le périmètre de la Communauté de Communes du Conflent aux communes de Vernet les bains, Corneilla de Conflent et Campoussy. Il précise que la problématique de la commune de Vinça et de Marquixanes n'a pas été solutionnée ce qui entrainera un autre arrêté préfectoral qui devra intervenir d'ici le 1^{er} juin 2013, puisque le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal maintient une commune en discontinuité territoriale, à savoir la commune de Marquixanes.

Une prochaine réunion, suite à l'invitation de Monsieur GUITART, président de la Communauté de Communes Canigou Val Cady, aura lieu en présence de Jean-Louis JALLAT, Serge CANTIER et Mesdames, JALIBERT et MARTINETTO pour commencer les discussions. A ce stade, et suite à des discussions préliminaires, le Président donne une information provisoire qui semble très positive pour la suite : la perspective de l'arrêté préfectoral dont le conseil débat, consistant non pas à fusionner les deux communautés de communes, mais à porter extension du territoire de la Communauté de Communes du Conflent, agréée nos partenaires du Val Cady.

Il y aura des choses simples et d'autres qui seront mises en discussion. Il commence par les choses simples

Un syndicat intercommunal devra être créé sur le secteur Vernet les Bains – Corneilla de Conflent pour récupérer la compétence Eau et Assainissement. Si bien que le souhait de Vernet les Bains serait de loger dans ce SIVOM, les compétences exercées actuellement par la Communauté de Communes Canigou Val Cady (voirie, éclairage public et déneigement) et qui n'apparaissent pas dans les statuts de la communauté du conflent.

En sens inverse, la compétence qui ne pose pas de problème, les ordures ménagères, serait reprise par la Communauté de Communes du Conflent ainsi que le Développement Economique. Serait également récupérée, la crèche et le périscolaire mais qui ne sont pas

actuellement de la compétence de la Communauté de Communes Canigou Val Cady mais de celle de la commune de Vernet les Bains.

La Communauté de Communes du Conflent doit avoir une discussion spécifique avec la commune de Vernet les Bains. Il resterait une seule question en suspens selon les compétences, il s'agit de la piscine de Vernet les Bains qui relève de la Communauté de Communes Canigou Val Cady.

Les statuts de la CC du Conflent n'emportent pas automatiquement le transfert de cette piscine car la Communauté de Communes du Conflent n'a pas la compétence « Piscine ». Le conseil avait déclaré d'intérêt communautaire une piscine, celle située sur le territoire de la commune de Prades.

Sous le contrôle des présidents de commissions, il va être regardé de près les avantages, les inconvénients, les emprunts, les recettes, les dépenses avant de prendre la moindre décision. Un point important est à signaler, c'est que le personnel qui est aux services de l'Eau et de l'Assainissement, de la voirie et de l'éclairage public serait transféré au SIVOM lors de sa création.

Le Président rappelle les discussions qu'il y a eu avec Monsieur GUITART et Madame JALIBERT qui ont très bien saisis qu'il ne pourrait pas y avoir de fusion entre les communautés. Ils seraient prêts à dissoudre la Communauté Val Cady après que tout soit clair, avec une répartition des compétences dont on peut voir les contours et les points de discussions.

Le Président souhaite ajouter qu'un soucis anime Madame le Maire de Vernet-les-Bains, c'est l'office du tourisme de Vernet-les-Bains et qui n'est pas intercommunal, qui relève de la commune de Vernet-les-Bains et qui est très important car il entraîne le classement de la station touristique Vernet les Bains.

Madame JALIBERT a expliqué que la commune avait pour objectif de faire classer en première catégorie leur office du tourisme, ce qui suppose un certain nombre d'actions, mais que cet objectif devait être atteint au 31 décembre prochain. A supposer que ce point soit dans les discussions, Madame le Maire est totalement rassurée sur le fait, ne serait-ce que par rapport au calendrier évoqué, qu'il y a disjonction complète entre le classement de l'Office du Tourisme qui emporte celui de la station thermale et les éventuels transferts de compétences, qui ne sont en l'état pas à l'ordre du jour.

Il serait bon d'avoir terminé ces travaux d'ici l'été, ne serait-ce que s'il y a lieu de faire des modifications statutaires avec toute la procédure que cela implique et les délais pour que la fin d'année 2013 permette à la communauté d'être opérationnelle au le 1^{er} janvier 2014.

Le Président indique que, comme la loi l'autorise, il ne soumettra pas au conseil communautaire le vote du budget 2014 qui serait le premier à périmètre élargi ; le soin de ce vote sera pour le conseil communautaire issu des élections municipales 2014.

N'ayant pas le choix, il faudra que la communauté de communes travaille les contours, les compétences, les répartitions de l'actif et du passif mais la mise en œuvre effective de cet ensemble reconfiguré et ces éventuelles évolutions, l'acte budgétaire étant la transaction financière la plus importante, le Président proposera au moment voulu, qu'il soit renvoyé devant le conseil communautaire qui sera issu de sélections du printemps 2014.

Le Président communique un dernier point, il a rencontré le président de la communauté de Communes Vinça Canigou, qui à la question très importante, « est-ce que la Communauté de Communes Vinça Canigou est-elle prête à continuer le ramassage des ordures ménagères à Campoussy ? », a répondu par l'affirmative d'autant que le ramassage est actuellement effectué.

Le Président rappelle qu'actuellement il existe une convention entre une commune isolée, Campoussy, et la Communauté de Communes Vinça Canigou, et qu'une autre convention devrait être établie entre la Communauté de Communes Vinça Canigou et la Communauté de Communes du Conflent. Ce qui en terme coût cela éviterait d'envoyer un camion de collecte à Campoussy pour collecter un tonnage faible.

Depuis cet arrêté de décembre 2012, la communauté de communes a avancé. Le point central étant toujours la fusion ou l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Conflent, le Préfet a dit que son arrêté serait l'extension et non la fusion.

Bernard MALPAS s'interroge car il avait cru comprendre qu'à une certaine époque le Préfet voulait supprimer la plupart des SIVOM et des SIVU. Et là, il serait question d'en créer un autre. Il y a contradiction.

Le Président ne peut répondre à la place du Préfet. Les meilleurs principes sont ceux que l'on adapte. Le Préfet doit trouver une solution pour l'eau et l'assainissement.

A plusieurs reprises, il y a eu des discussions sur ce sujet, la Communauté de Communes du Conflent ne va pas prendre la compétence Eau et Assainissement. La plupart des communes sont dans la Régie de l'Eau et de l'Assainissement du Conflent ou sont en régie directe. Alors qu'actuellement, la vallée du Cady est en gestion déléguée auprès de la SAUR.

Afin de répondre à la question de Bernard MALPAS, le Président rappelle que le Préfet a acté qu'il y aurait un SIVU, il faudrait qu'il fasse un effort pour y ajouter les petites compétences. Il rappelle que le principe du SIVU a été évoqué devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Le Président précise que ce SIVOM regroupera les communes de Vernet-les-Bains et Corneilla de Conflent.

Le SIVOM peut fonctionner à la carte et la commune de Casteil peut être partie de ce syndicat pour l'Eau et l'Assainissement mais pas pour la voirie. Ce serait un syndicat créé à deux communes dans un premier temps.

Serge CANTIER s'interroge sur les locaux.

Le Président répond à Serge CANTIER qu'au prorata du personnel le syndicat créé reprendrait une grande partie des locaux. Le Président, Henri GUITART, n'étant pas contre.

François SALIES demande si la déchetterie de Vernet-les-Bains si elle devient intercommunale ?

Le Président rappelle que toute la compétence Ordures Ménagères sera transférée de droit à la Communauté de Communes du Conflent, dont la déchetterie de Vernet les Bains.

Le Président rappelle que le Préfet a demandé à ce que la Communauté de Communes du Conflent émette un avis sur l'arrêté qu'il propose ainsi que chaque commune.

Jean MAURY fait part au conseil que la commune de Ria Sirach a scindé en deux le vote. L'intégration des communes de Vernet-les-Bains et Corneilla de Conflent est tout à fait logique mais pas celle de la commune de Campoussy. Elle fait partie des Fenouillèdes. Cela semble une question de logique et de bon sens.

Le Président pense que les arguments du maire de Ria-Sirach sont partagés par l'ensemble du conseil. Le Président rappelle qu'il avait rapporté ces propos devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Ce n'est pas la Communauté de Communes du Conflent qui a souhaité l'entrée de la commune de Campoussy mais la commune qui a délibéré en ce sens. La commune de Campoussy était une commune isolée et que de par la loi, le Préfet a demandé à cette commune de choisir une communauté à laquelle il faudra adhérer. La Communauté de Communes a été destinataire d'une délibération de la commune de Campoussy demandant son adhésion à la Communauté de Communes du Conflent.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral est indivisible, c'est-à-dire qu'il y a trois communes qui sont dans le périmètre d'extension de la Communauté de Communes du Conflent.

Par contre concernant le ramassage des ordures ménagères, qui est un point capital, il ya une différence complète entre que le service de collecte des ordures ménagères de la communauté de communes aille à Campoussy collecter et que la communauté de communes puisse conventionner avec une autre communauté de communes qui se trouve à proximité.

Serge CANTIER s'interroge sur le fait que la commune de Campoussy avait passé une convention avec la Communauté de Communes de Vinça Canigou pour la collecte, et

pourquoi la commune de Campoussy n'a pas adhéré à la Communauté de Communes de Vinça Canigou ?

Le Président ne peut répondre à cette question. Il faut interroger le maire de Campoussy lui-même.

Huguette BROCH dit que tout ceci manque de bon sens.

Le Président rappelle qu'il faut être clair. Dans un sens, si la Communauté de Communes du Conflent refusait l'adhésion de la commune de Campoussy, la volonté de celle-ci ne serait pas respectée. Le bon sens aurait voulu que la commune de Campoussy adhère soit à la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes soit à Vinça Canigou. Si la Communauté de Communes du Conflent rejette la demande de la commune de Campoussy, la volonté communale sera violée, si la demande est respectée, cela heurte le bon sens. Les deux hypothèses sont vraies.

Guy CASSOLY souhaite expliquer le vote de la commune de Los Masos. Il rappelle qu'à une certaine époque, et ce n'était pas la seule commune, il y avait eu une opposition qui c'était dressée pour ne pas rentrer dans une communauté de communes car c'était le Préfet qui l'imposait. La commune de Los Masos est restée fidèle à sa position et l'a conservée. Il rappelle que Vernet les Bains et Corneilla de Conflent ne souhaitaient pas rentrer, leur position a été respectée. Lorsqu'il est dit que l'arrêté du Préfet est indivisible, c'est la loi qui lui permet mais on peut contester la loi.

Guy CASSOLY estime que ce n'est pas une bonne loi et a le droit de dire. Elle existe, le Préfet l'applique. C'est pour cette raison que les délégués et moi-même ne voteront pas pour ce périmètre.

Le Président demande s'il y a des questions et soumet à l'avis du conseil communautaire l'arrêté préfectoral tel qu'il vient d'être décrit au conseil.

Un accord est donné par 48 voix POUR, 12 voix CONTRE (Guy CASSOLY, Yves LAVILLE, Danielle ROBERT, Chantal DUHAUELLE, Huguette BROCH, Bernadette GRATIOLET, Nicolas CAMPS, Claude MARC, Bernard MALPAS plus procuration, Louis VILA plus procuration) et 2 ABSTENTION (Serge CANTIER, Jacques FARGE).

5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

5.1 - Convention avec Capcir Haut-Conflent – destination « Pyrénées Catalanes »

Huguette BROCH demande au conseil de surseoir à la décision car la communauté de communes a été destinataire d'une nouvelle proposition de convention qui ne correspond pas à celle dont vous avez été destinataires. La commission a relevé des points qui ne lui paraissent pas très cohérents.

Huguette BROCH propose au conseil de faire un point avec les partenaires et de représenter lors d'un prochain conseil communautaire cette convention. Elle fait part d'ores et déjà d'un point qui ne convient pas. Dans la convention, le plan de financement a changé et les montants versés, pendant deux ans, n'apparaissent plus.

Huguette BROCH demande l'autorisation au conseil de reporter ce point afin d'apporter certains éclaircissements.

5.2 – Subvention à l'Office de Tourisme de Prades

Huguette BROCH rappelle que Régine BOUTONNET travaille à mi-temps pour la Communauté de Communes du Conflent et pour l'Office du Tourisme de Prades. C'est au titre de la communauté de communes à travers l'office de tourisme de Prades qu'il est réalisé cette brochure Conflent.

Huguette BROCH propose au conseil communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement de 8.000 € à l'Office de Tourisme de Prades afin de financer une brochure « d'appel » présentant la destination touristique Conflent. Elle donne lecture en détail de la brochure.

- Première de couverture (déjà créée dans le cadre de l'élaboration de la charte graphique),
- 2 pages pour la carte du territoire,
- 2 pages sur la thématique de la nature (réserves Naturelles, PNR, faune et flore exceptionnelle, site Natura 2000, grottes, parc animalier, randonnées et activités pleine nature...)
- 2 pages sur les eaux bienfaisantes : eaux thermales, thermoludisme, bien-être.
- 2 pages « découvertes » : patrimoine bâti, site Unesco, Plus beaux villages de France, l'architecture religieuse, l'architecture militaire, patrimoine vernaculaire, gastronomie et produits gourmands, marchés, artisanat d'art ...
- 2 pages sur les manifestations phares annuelles.
- 4ème de couverture : comment accéder au Conflent et les coordonnées des OTSI, point d'information.

Elle rappelle que cette brochure devrait être prête pour le 18 avril prochain pour la bourse d'échange. Un tirage de 30.000 exemplaires serait fait dont 20.000 en Français, 5.000 en Anglais et 5.000 en Catalan.

Serge CANTIER demande s'il y aura quelque chose de consacrer à la Communauté de Communes du Conflent.

Huguette BROCH dit pas la communauté de communes en tant qu'entité administrative, ce n'est pas le propos. Le propos étant de mettre en valeur toutes les richesses touristiques du Conflent sans parler du territoire communautaire.

La demande sera soumise afin que le logo de la CCC apparaisse. Depuis trois mois, la communauté de communes travaille avec la commune de Vernet les Bains sur cette brochure. Elle dit que Vernet les Bains a un office de tourisme très structuré, il se déplace

très régulièrement dans différents salons et emporterait avec lui la brochure Conflent afin de la promouvoir.

La brochure sera du format B5 adapté aux présentoirs.

Le Président demande s'il y a d'autres questions et soumet au vote l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'office du tourisme de Prades.

Un accord unanime est donné.

6 - DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président a rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil.

N°129-12

Objet : MAPA – Requalification d'une friche industrielle en foncier économique sur la commune d'Olette – Evol – Etude de faisabilité

Considérant qu'il convient de retenir un prestataire afin de débiter l'étude de faisabilité ;

DECIDE

Article 1 : De confier au BET Elan Développement, sis à Prades le Lez, l'étude de faisabilité pour la Requalification d'une friche industrielle en foncier économique sur la commune d'Olette – Evol, pour un montant forfaitaire de 34.627,50 € HT.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.



N°131-12

Objet : MAPA – Maîtrise d'œuvre relative à la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de l'école de musique du Conflent dans l'ancienne maison de Pablo Casals

Considérant qu'il convient de retenir un prestataire afin de débiter les missions de maîtrise d'œuvre ;

DECIDE

Article 1 : De confier au groupement d'entreprises représenté par Manuel BRANCO, architecte, la mission de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de l'école de musique du Conflent dans l'ancienne maison de Pablo Casals, comprenant les éléments susmentionnés, et pour un montant ferme et définitif de 14.000,00€ HT, soit 16.744,00€ TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

N°143-12

Objet : MAPA Travaux – Travaux de changement de destination du Cant dels Ocells en Ecole de Musique intercommunale – lot 7 (Peintures)

Considérant qu'il convient d'attribuer le lot 7, objet de la consultation afin de réaliser les travaux ;

DECIDE

Article 1 : De confier le lot 7 des travaux de changement de destination du Cant dels Ocells en Ecole de Musique intercommunale, objets de la consultation ci-dessus mentionnée à l'entreprise Villodre, pour un montant de 16.922,54€ HT soit 20.239, 35€ TTC.

Après consultation, le montant des offres retenues pour la totalité des lots s'élève à 214.132, 81 € HT soit 256.102, 84€ TTC

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.



N°148-12

Objet : Défense des intérêts du Président de la CCC et assurer sa représentation en justice

CONSIDERANT que l'agent bénéficiaire de la protection fonctionnelle susvisée est convoqué devant le Tribunal Correctionnel de PERPIGAN le 8 février 2013;

DECIDE

Article 1^{er} : Maître Frédéric BONNET, Avocat inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales, dont le siège social est 11 Rue Rempart Villeneuve, 66 000 PERPIGNAN, est chargé de défendre les intérêts de l'agent bénéficiaire de la protection fonctionnelle et d'assurer sa représentation en justice devant le Tribunal Correctionnel de PERPIGNAN dans le cadre de l'instance susvisée lors de l'audience du 8 février 2013 à 8 h 30.



N° 149 -12

Objet : Mission de coordination sécurité et protection de la santé - Travaux de rénovation du centre de loisirs primaire de Prades

Considérant qu'il est nécessaire de retenir un coordinateur SPS afin de démarrer les prestations objets de la présente ;

DECIDE

Article 1 : De confier à la société Parent Coordination la mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de rénovation du centre de loisirs primaire de Prades, pour un montant global de 2.120,00€ Ht soit 2.535,52€ TTC.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget au chapitre 23.

7 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.

Les Conseillers Communautaires

AMBRIGOT	André	Procuration à José MONTESSINO
ARGILES	André	Absent excusé
BACO	Marie-Thérèse	
BAGO	Aimé	
BARDON	Fabienne	
BES	Pierre	
BETOIN	Olivier	
BIGORRE	Arlette	Procuration à Fabienne BARDON
BOBE	Guy	Absent excusé
BOUVIER	Géraldine	
BROCH	Huguette	
BRUN	Anne-Marie	
CAMPS	Nicolas	
CAMPS MAURY	Maryse	Procuration à Francis GUERLIN
CANTIER	Serge	

CASES	Juliette	Procuration à Betty LLOANSI
CASSOLY	Guy	
CASTEX	Jean	
CHARLET	Jean-Claude	Procuration à Jean-Marie PAYRE
CHAUVET	Yves	Absent excusé
CRISTOFOL	Sauveur	Absent excusé
DARNE	Madeleine	Absente excusée
DELCOR	Yves	
DELION	Serge	Absent excusé
DUHAUVELLE	Chantal	
EGEA	André	
ESCAPE	Claude	
FABREGAT	Daniel	Absent excusé
FARGE	Jacques	
FAURE	Michel	Procuration à Josette PUJOL

FILLOLS	Christian	Absent excusé
GOZE	Jean-Claude	
GRATIOLET	Bernadette	
GUERLIN	Francis	
GUINEL	Odile	Absente excusée
JALLAT	Jean-Louis	Procuration à Bernard MALPAS
JUANCHICH	Serge	
LAMBERT	Bernard	
LAPORTE	Roland	
LAVILLE	Yves	
LIOT	François	Absent excusé
LLOANSI	Jacques	
LLOANSI	Betty	
LOUPIEN	Bernard	Procuration à Annie TORGUE
MAJEAU	Jean-Marc	Procuration à Jean CASTEX

MALPAS	Bernard	
MANAUT	Serge	Absent excusé
MARC	Inès	
MARC	Claude	
MARTINEZ	Francis	Absent excusé
MASSINES	Alexandre	Absent excusé
MAURY	Jean	
MAYDAT	Jean-Marie	Absent excusé
MIGNON	Vincent	
MONTESSINO	José	
NIVET	Eric	Absent excusé
PAGES	Jean	
PARIS	Edwige	Procuration à Vincent MIGNON
PAYRE	Jean-Marie	
PREVOT	Elisabeth	Procuration à Yves DELCOR

PUIQUEMAL	Jean-Claude	Absent excusé
PUJOL	Josette	
RABAT	Gérard	Procuration à Louis VILA
RAYNAUD	Marie Françoise	Absente excusée
ROBERT	Danielle	
ROUCH	Jean-Jacques	
SALIES	Stéphane	Procuration à André EGEA
SALIES	François	
SALVAT	Odette	
SANGLA	Jean-Paul	
SARDA VERGES	Claire	
SENTENAC	Henri	
SIDOS	Francis	Absent excusé
SOLERE	Roger	
TEULIERE	Huguette	

TORGUE	Annie	
TRILLES	Charline	
VILA	Alain	
VILA	Louis	
ZOBERMAN	Nathaniel	